

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 novembre 2025 à 18 h 30

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard ESTELLE.

PRÉSENTS : Yves Blanc, Félix Bouyer Camille Caubert, Elora Chiousse, Catherine Dalibert, Sylvie Étroit, Christine Fabrègues, Béatrice Loison, Thierry Loison, Bernard Pépin, Florian Poudevigne Carole Vialle

Absents avec procuration : Alain Clerc à Yves Blanc

Absente : Bénédicte Chauvet

Secrétaire de Séance : Catherine Dalibert

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil du Municipal du 27 août 2025

1. Subvention exceptionnelle versée à la Bibliothèque communale

Rapporteur : Béatrice Loison

**2. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Extension EP – RD148A
Cheminement doux Passadouire Tranche 2- 25-098TEP-COR**

Rapporteur : Gérard Estelle

**3. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Dissimulation des réseaux et
mutation poste « BRUGNEDE » Chemin de l'Écouvillon et de la Fontaine 25-099**

Rapporteur : Gérard Estelle

**4. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Éclairage Public maintenance-
Remplacement lanterne 25-189 EMP**

Rapporteur : Thierry Loison

**5. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Éclairage Public maintenance-
Remplacement d'un coffret 25-192 EMP**

Rapporteur : Thierry Loison

6. Présentation du rapport d'activité 2024 de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Rapporteur : Béatrice Loison

Approbation du compte rendu du Conseil du Municipal du 27 août 2025 à l'unanimité

1. Subvention exceptionnelle versée à la Bibliothèque communale

Béatrice Loison, rapporteur, explique que la bibliothèque a subi des infiltrations d'eau par le toit de la mairie, ce qui a détérioré des livres pour enfants. Afin de pouvoir les racheter, la bibliothèque demande une subvention exceptionnelle du montant du préjudice qui est estimé à **136,88 €**.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de VERSER la somme de 136,88 € à la Bibliothèque Communale.

2. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Extension EP – RD148A Cheminement doux Passadouïre Tranche 2- 25-098 – TEP - COR

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **Vénéjan**

Projet : **RD148A Extension EP chemin doux Passadouïre (Tranche 2)**

Numéro de l'opération : **25-098 – TEP - COR**

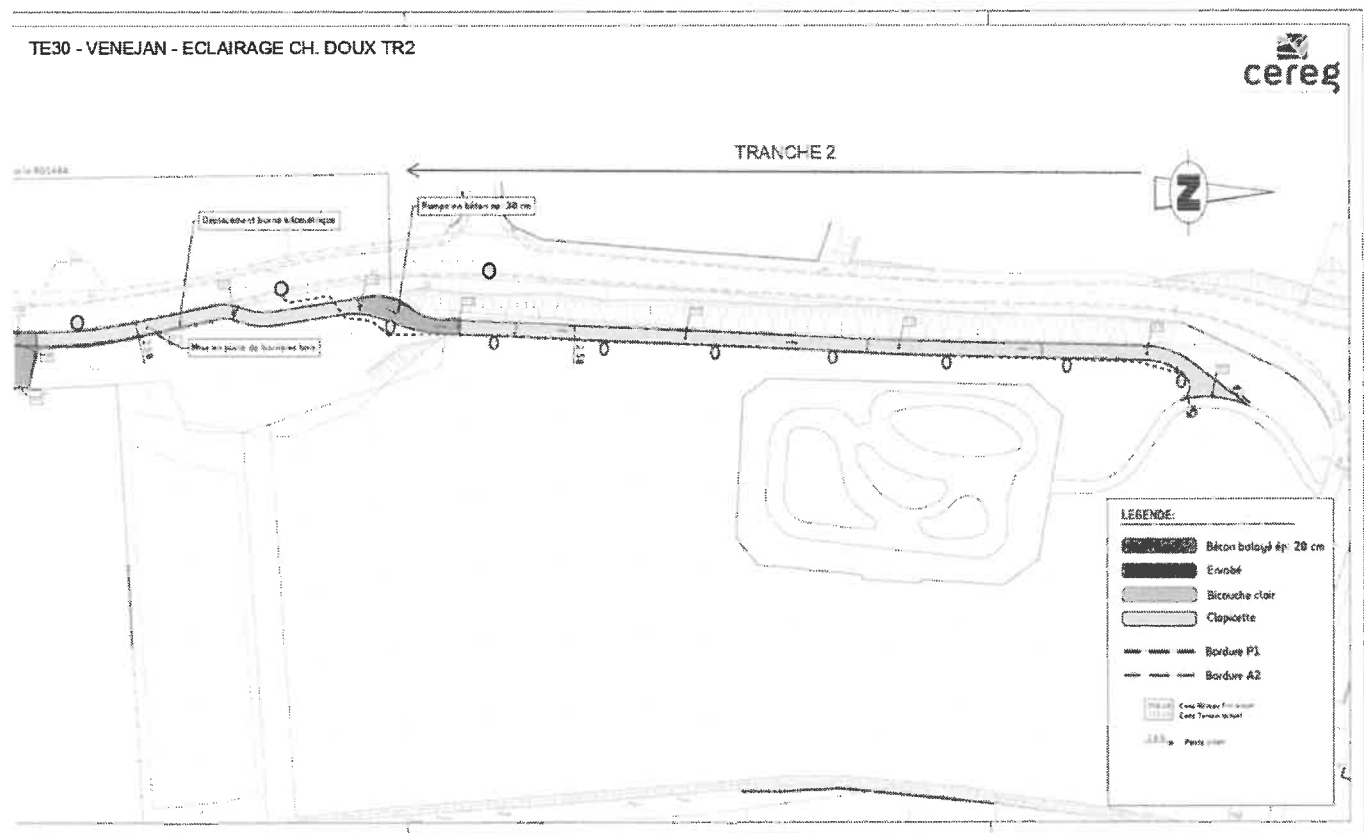
Évaluation approximative des travaux : **43 200,00 € TTC**

Coût prévisionnel des études : **648,00 € TTC**

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet, d'un montant estimé à : **648,00 €** en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part de la collectivité.

Voici le plan :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- **D'APPROUVER** le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
- **DE VERSER** sa participation aux études estimée à **648,00 €** en cas de renoncement au projet du fait de la commune,
- **D'AUTORISER** Le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

3. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Dissimulation des réseaux et mutation poste « BRUGNEDE » Chemin de l'Écouvillon et de la Fontaine 25-099

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de travaux, sous maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG), pour lequel il est nécessaire de lancer les études.

Commune : **Vénéjan**

Projet : **Chemin de l'Écouvillon et de la Fontaine - Dissimulation des réseaux et mutation poste "BRUGNEDE"**

N° opération : **25-099**

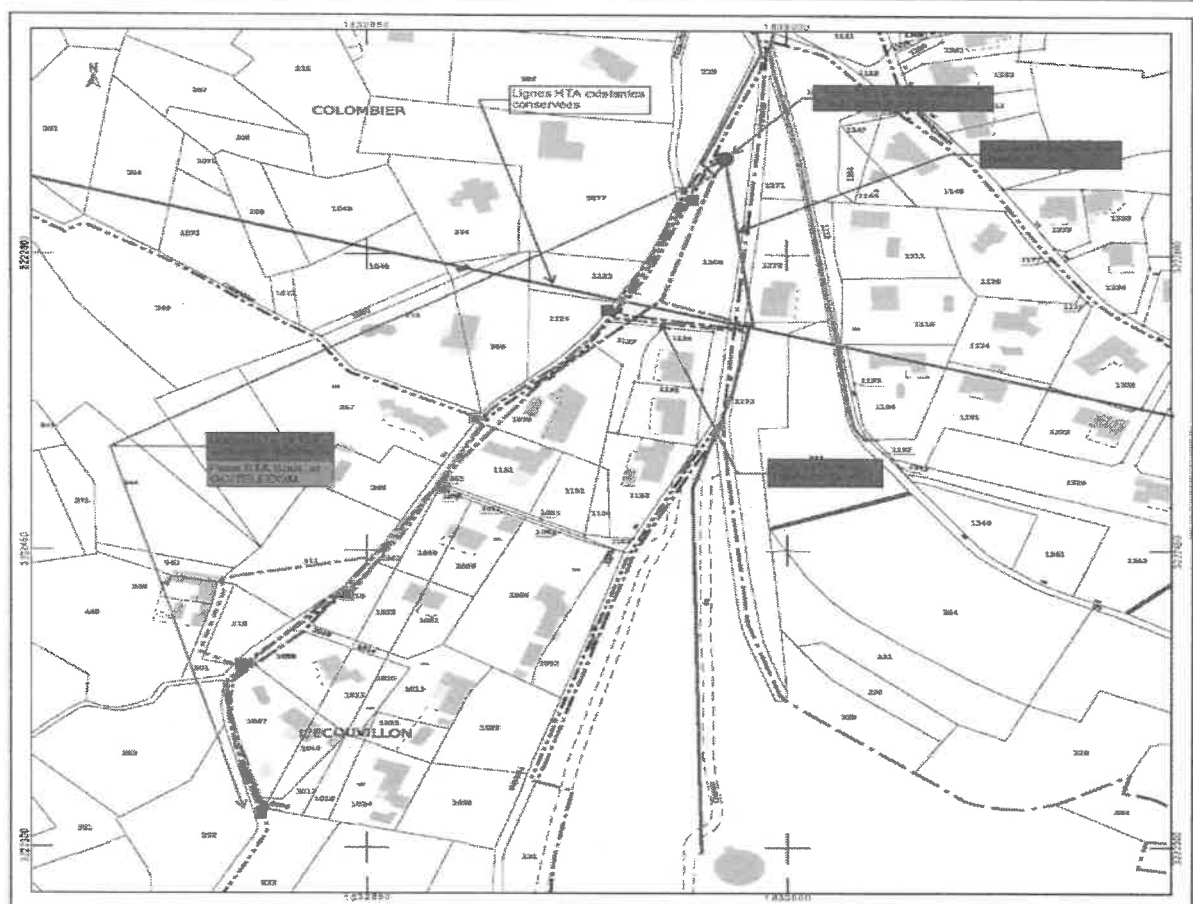
Évaluation approximative des travaux :

- Travaux d'Éclairage Public 25-099-TEP-COR : 54 000,00 € TTC, soit 756,00 € TTC d'études,
- Électricité 25-099-REN : 312 000,00 € TTC, soit 3 120,00 € TTC d'études,
- Génie civil Télécom 25-099-TEL : 40 800,00 € TTC, soit 448,80 € TTC d'études.

Afin de permettre au SMEG le lancement des études correspondantes, il convient de prendre acte du projet présenté et de s'engager à rembourser le SMEG du montant des études d'avant-projet en cas de renoncement du fait de la commune.

Dans le cas où le projet se réalise, les frais d'étude seront intégrés au montant de l'opération sur lequel est calculée la part communale.

Voici le plan ci-contre :



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE PRENDRE ACTE** du projet de travaux et de son évaluation approximative,
- **D'APPROUVER** le lancement des études nécessaires à la définition du projet,

- **DE S'ENGAGER**, en cas de renoncement au projet du fait de la commune, à verser sa participation aux études estimée à :
 - ✓ Travaux d'Éclairage Public 25-099-TEP-COR : 756,00 € TTC,
 - ✓ Électricité 25-099-REN : 3 120,00 € TTC,
 - ✓ Génie civil Télécom 25-099-TEL : 448,80 € TTC,
- **D'AUTORISER** le SMEG à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à l'élaboration de l'étude.

4. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Éclairage Public maintenance - Remplacement lanterne 25-189 EMP

Monsieur Thierry Loison expose à l'Assemblée le projet le projet envisagé pour les travaux : Éclairage Public Maintenance

Ce projet s'élève à 1 092,60 € HT soit 1 311,12 € TTC.

Commune de Vénéjan

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Éclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet dont le montant s'élève à 1 092,60 € HT soit 1 311,12 € TTC ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir,
- **DE S'ENGAGER** à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans que l'État Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **1 090 € HT**,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à viser l'État Financier Estimatif t ci-joint,
- **DE VERSER**, à réception des travaux sa participation définitive au moment su solde.

5. Projet d'investissement Territoire d'Énergie Gard SMEG Éclairage Public maintenance- Remplacement d'un coffret 25-192 EMP

Monsieur Thierry Loison expose à l'Assemblée le projet le projet envisagé pour les travaux : Éclairage Public Maintenance

Ce projet s'élève à 211 € HT soit 253,20 € TTC.

Commune de Vénéjan

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard réalise des travaux d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage Maintenance Éclairage Public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'État Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le projet dont le montant s'élève à **211,00 € HT** soit **253,20 € TTC** ainsi que l'État Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir,
- **DE S'ENGAGER** à délivrer les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans que l'État Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **210,00 €**
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à viser l'État Financier Estimatif t ci-joint,
- **DE VERSER** à réception des travaux, sa participation définitive au moment su solde.

6. Présentation du rapport d'activité 2024 de l'Agglomération du Gard Rhodanien

Béatrice Loison, rapporteur, présente à l'assemblée le rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, Ce dernier a été présenté au conseil communautaire du 29 septembre 2025. Elle rappelle que le président de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien doit chaque année présenter, comme inscrit dans le règlement intérieur, le rapport de toutes les activités de l'agglomération lors d'un conseil communautaire. Ce rapport est envoyé à toutes les mairies afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux.

Ce rapport retrace toutes les activités des différents services de l'agglomération et selon les compétences détenues par celle-ci.

Vous avez pu trouver en lisant ce rapport de 250 pages, les bilans d'activités des différents pôles :

- Familles et jeunesses où nous trouvons les bilans des écoles de musique, de l'habitat, de l'accès aux droits et de la politique de la ville, de la jeunesse, de la petite enfance.
- Affaires financières et de la modernisation : finances, informatique et réseaux, régie centrale, la commande publique.
- Environnement avec la prévention des déchets, le service eau et assainissement, la transition écologique et les risques majeurs, politiques territoriales et contractuelles.
- Moyens généraux avec le service bâtiment, la cuisine centrale, le secrétariat général et le service des archives, Ressources humaines.
- Attractivité de territoire où nous trouvons les zones d'activités et le foncier économique, les mobilités, les partenariats et marketing territorial, emploi et insertion, planification, tourisme, office des entreprises et droits des sols.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Béatrice Loison, **prend acte** du rapport d'activité de la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien 2024.

La séance est levée à 19 h 11

La Secrétaire de séance	Le Maire
Catherine Dalibert	Gérard Estelle
